

## AB Le cahier des charges en Productions Végétales

### CONVERSION DES PARCELLES

2 ans pour les pâturages et fourrages pérennes

2 ans avant le semis pour les cultures annuelles

(en rouge, période de conversion; s. semis; r. récolte)

	2021	2022		2023		2024		2025
	Juil.	Oct.	Juil.	Oct.	Juil.	Oct.	Juil.	Oct.
conv.		s.	r. C1	s.	r. C2	s.	r. BIO	s.

	2021	2022	2023		2024		2025
	Juil.	Oct.	Juil.	Oct.	Juil.	Oct.	Juil.
conv.		s.	r. C1	s.	r. C2	s.	r. BIO

### SEMENCES D'ORIGINE BIOLOGIQUE

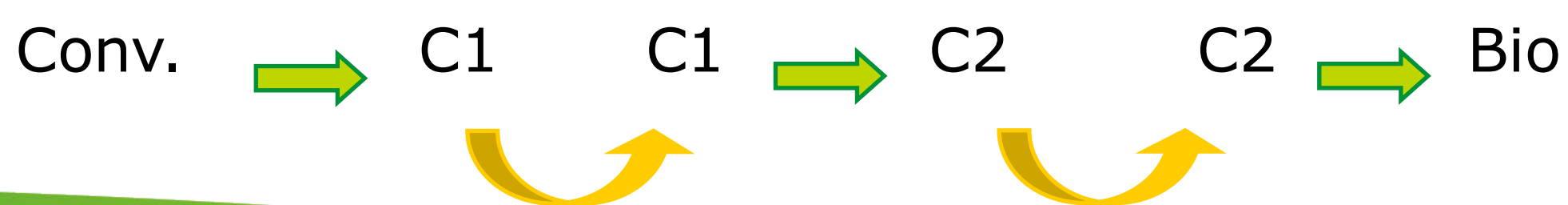
Si la disponibilité AB est insuffisante, par dérogation, des semences conventionnelles non traitées sont utilisables :

- Blé tendre, orge, maïs, seigle, avoine, épeautre, triticale, pois fourrager, soja précocité # 1 et 2 : **pas de dérogation actuellement**
- Tournesol et Soja précocité 1 et 2 : AB en 2022
- RGA, RGI, RGH : **AB en 2023**
- Luzerne : progressif; **25% AB en 2021, 100% en 2024**
- Trèfle incarnat, TV, Pois protéagineux, Féverole, Sarrasin : **AB en 2025**
- Mélanges fourragers : autorisation sans dérogation si < 30% de semences conventionnelles appartenant à une liste

[www.semences-biologiques.org](http://www.semences-biologiques.org)



Utilisation possible de ses semences fermières pendant la conversion :



En partenariat avec :



### PRATIQUES POSITIVES POUR LA FERTILITE

#### • D'abord

Rotation pluriannuelle

Avec légumineuses

Diversité des espèces

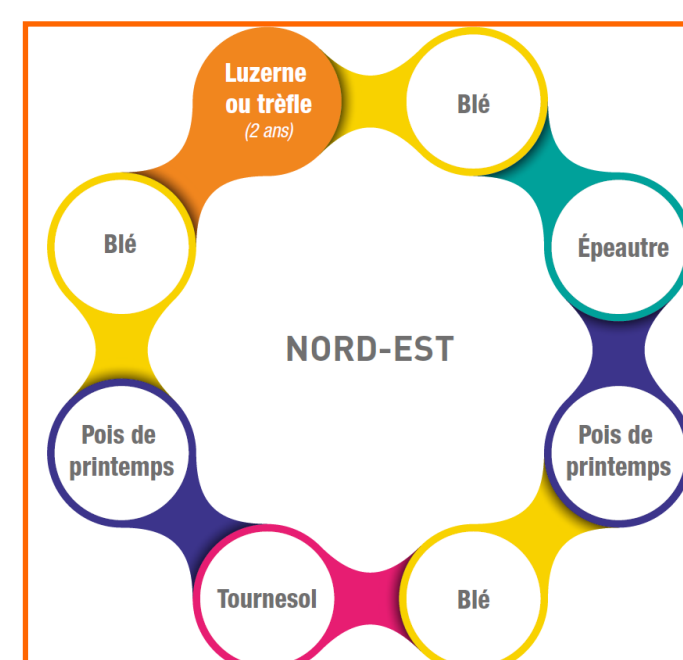
Succession céréales à paille possible (maxi 2 ans pour la même espèce)

Apports organiques d'élevages bios (maxi 170 kgN/ha)

#### • Ensuite

Liste positive d'engrais et amendements utilisables en AB

Engrais minéraux de synthèse, Boues STEP interdits



### PROTECTION DES CULTURES

Choix des espèces et variétés

Rotation

Techniques culturales

Liste positive de traitements possibles



### CARNET D'ENREGISTREMENT

### MIXITE BIO ET CONVENTIONNEL POSSIBLE SOUS CONDITIONS

Unités séparées

Espèces ou variétés distinguables à l'œil nu au champ et après récolte

